

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
22 juin 2006 (22.06.2006)

PCT

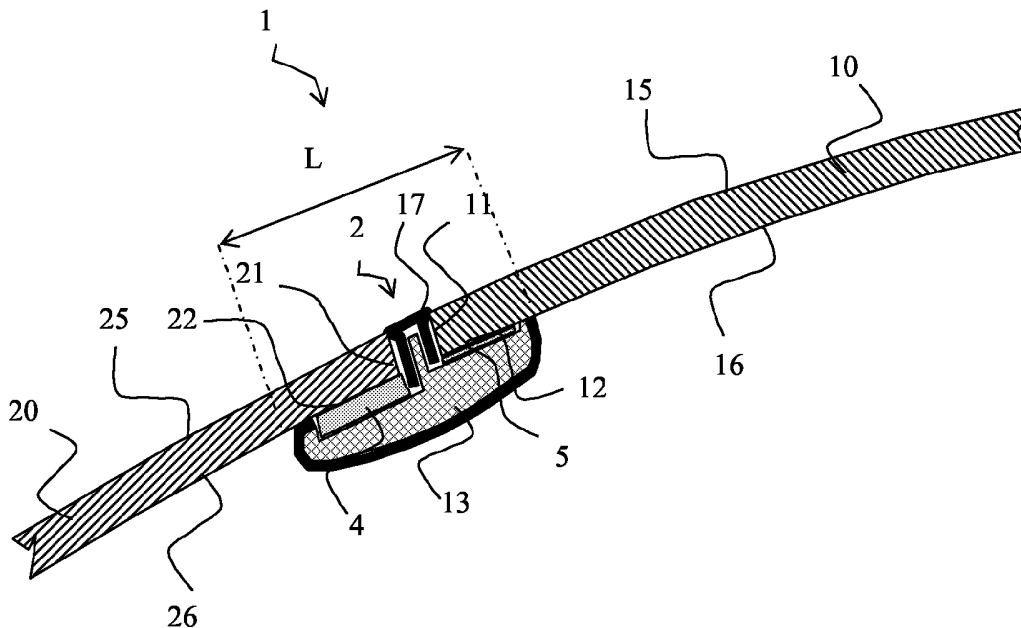
(10) Numéro de publication internationale  
**WO 2006/064153 A1**

- (51) Classification internationale des brevets :  
*B60J 1/02* (2006.01) *B60J 1/06* (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/FR2005/051065
- (22) Date de dépôt international :  
9 décembre 2005 (09.12.2005)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
0452983 14 décembre 2004 (14.12.2004) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :  
SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE [FR/FR]; 18 Avenue D'Alsace, F-92400 Courbevoie (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) :  
LECONTE, Jean-Gérard [FR/FR]; 75 Boulevard Saint Denis, F-92400 Courbevoie (FR). **TOMBETTE,**
- (74) Mandataire : SAINT-GOBAIN RECHERCHE; 39 Quai Lucien Lefranc, F-93300 Aubervilliers (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, LY, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM),

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: COMPLEX PARTITION GLASS CONSISTING OF AT LEAST TWO ADJACENT GLASS ELEMENTS, AND METHOD FOR PRODUCING SAID COMPLEX PARTITION GLASS

(54) Titre : VITRAGE COMPLEXE CONSTITUE D'AU MOINS DEUX ELEMENTS VITRES CONTIGUS ET PROCEDE DE REALISATION DE CE VITRAGE COMPLEXE.



(57) Abstract: The invention relates to a complex partition glass (1) consisting of at least two glass elements (10; 20) which are adjacent according to at least one edge section (11; 21) and separated from each other by a gap (2). Said partition glass is characterised in that a first glass element (10) is provided beneath an edge (12) of at least one section of a rigid profiled element (13) which projects past said edge and provides a support for a second glass element (20).

[Suite sur la page suivante]

WO 2006/064153 A1



européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

— avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues

**Publiée :**

— avec rapport de recherche internationale

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

---

**(57) Abrégé :** L'invention se rapporte à un vitrage complexe (1) constitué d'au moins deux éléments vitrés (10 ; 20) contigus selon au moins une portion de chant (11; 21) et séparés l'un de l'autre par un espace (2), caractérisé en ce qu'un premier élément vitré (10) est muni sous un bord (12) d'au moins une portion de profilé rigide (13) faisant saillie au-delà dudit chant et réalisant un appui pour un second élément vitré (20).

## VITRAGE COMPLEXE CONSTITUE D'AU MOINS DEUX ELEMENTS VITRES CONTIGUS ET PROCEDE DE REALISATION DE CE VITRAGE COMPLEXE

5

La présente invention se rapporte à un vitrage complexe constitué d'au moins deux éléments vitrés contigus selon au moins une portion de chant et séparés l'un de l'autre par un espace.

Elle concerne également la fixation d'un tel vitrage complexe dans une baie et  
10 notamment une baie de carrosserie.

Il est connu dans l'art antérieur et notamment de la demande de brevet français N° FR 1 227 870, de réaliser des vitrages panoramiques latéralement en une seule pièce et notamment des pare-brise panoramiques latéralement présentant un bombage important selon un premier axe de courbure et un bombage très faible selon un second  
15 axe, sensiblement perpendiculaire au premier ; ce genre de vitrage est de type cylindrique ; ces vitrages ne comportent pratiquement aucune courbure en direction du toit du véhicule.

Actuellement, en raison des procédés de bombage utilisés dans l'industrie verrière, la faisabilité industrielle d'un vitrage présentant un double bombage, selon  
20 deux directions sensiblement perpendiculaires, fait l'objet d'une étude particulière avant le lancement de la fabrication.

En particulier, le bombage dans le sens vertical devient difficile à partir de 30 mm lorsque l'on utilise des procédés classiques de formage et quand le bombage dans l'autre sens (flèche) est significatif.

Avec les procédés de pressage, il est possible d'augmenter le bombage (au-delà de 30°) et surtout faire des formes quasi sphériques, mais plus le bombage est prononcé, plus le risque sur le qualité optique est élevé ; il est donc particulièrement délicat de mettre en œuvre de tels procédés pour des fabrications à cadences élevées de vitrages devant répondre à des normes très strictes, comme par exemple les fabrications  
25 de vitrages automobiles.

Il est également connu dans l'art antérieur de réaliser des vitrages panoramiques latéralement et notamment des pare-brise panoramiques latéralement en associant un vitrage principal (pare-brise) à des vitrages secondaires (vitrages latéraux

avants fixes) à l'aide de montants latéraux de carrosserie les plus fins possibles de manière à donner une vision panoramique par ce vitrage complexes.

Toutefois ces montants latéraux sont disgracieux et gênent la vision panoramique latérale.

5 Il est également connu dans l'art antérieur de réaliser des vitrages panoramiques longitudinalement et notamment des pare-brise panoramiques longitudinalement en associant un vitrage principal (pare-brise) à un vitrage secondaire (vitrage de toit fixe) à l'aide d'un montant longitudinal, ou traverse, de carrosserie. L'art antérieur connaît à ce titre la demande de brevet français N° FR 2 373 432.

10 Toutefois ce montant longitudinal est également disgracieux et gêne la vision panoramique en haut du pare-brise, entre le pare-brise et le toit transparent. De plus, ce montant transversal soutenant les deux vitrages au niveau de leur jonction est situé au niveau de la tête des passagers avant et de par sa largeur importante il absorbe beaucoup de lumière, si bien que le bénéfice en terme de luminosité pour l'intérieur de l'habitacle  
15 n'est pas aussi important que ce qui pourrait être espéré avec une surface vitrée aussi importante.

L'art antérieur connaît en outre du brevet américain N° US 5,784,982 un vitrage complexe constitué d'au moins deux éléments vitrés dont chaque élément vitré est muni d'un profilé rigide, ces profilés étant destinés à coopérer ensemble.

20 De même, ces profilés sont disgracieux et gênent la vision panoramique.

Pour obtenir toute la lumière souhaitée, permettre une impression d'espace augmenté à l'intérieur de l'habitacle, éviter la gêne procurée par les montants ou traverses, il apparaît ainsi souhaitable d'avoir un vitrage, notamment pare brise, ayant  
25 des retours, donc des cintrages prononcés sur plusieurs côtés à la fois, en particulier au moins trois cotés.

Par ailleurs, la réalisation d'un vitrage bombé pose de très grandes difficultés lorsque le bombage souhaité est important (notamment supérieur à 30 °) et surtout  
30 lorsque ce bombage est souhaité sur deux bords opposé.

En particulier pour respecter les normes automobiles en matière de qualité optique du vitrage, la forme panoramique latérale et la forme sphérique (panoramique latéralement et longitudinalement) amènent en principe à réduire la hauteur du pare brise et donc empêche le retour sur le toit ; ou à l'opposé, la forme panoramique

longitudinale avec une remontée sur le toit n'est pas compatible avec des retours panoramiques latéraux.

Actuellement, il n'est ainsi pas possible de réaliser un vitrage qui soit bombé d'une manière important sur trois côtés ou bords et qui réponde aux exigences des  
5 normes automobiles en matière de qualité optique du vitrage.

Le but de l'invention est de pallier les inconvénients de l'art antérieur en proposant un vitrage complexe qui offre une très grande visibilité générale par sa face principale et ses côtés et/ou son toit.

10 Le vitrage complexe selon l'invention permet ainsi de réaliser un pare-brise panoramique latéralement et/ou longitudinalement sans montants de carrosserie respectivement latéraux et/ou longitudinaux.

La présente invention se rapporte ainsi dans son acception la plus large à un vitrage complexe selon la revendication 1.

15 Ce vitrage est constitué d'au moins deux éléments vitrés contigus selon au moins une portion de chant et séparés l'un de l'autre par un espace, un premier élément vitré étant muni sous un bord d'au moins une portion de profilé rigide faisant saillie au-delà dudit chant et réalisant un appui pour un second élément vitré.

20 Par « portion de chant » au sens de la présente invention, on entend une portion selon la longueur et/ou la hauteur du chant ; en effet, il est important que les vitrages soit contigus.

25 Par « élément vitré » au sens de la présente invention on entend tout vitrage monolithique minéral (notamment en verre) ou organique (en matière plastique) ou tout vitrage constitué de plusieurs feuilles minérales(s) et/ou organique(s) assemblées entre elles. Ces éléments vitrés peuvent être plats ou bombés y compris doublement bombés selon deux axes sensiblement perpendiculaires. Ces éléments vitrés sont au moins partiellement transparent et peuvent présenter des fonctions d'isolation thermique et/ou phonique et/ou des fonctions de transparence modulable thermiquement ou électriquement et/ou peuvent être chauffant et/ou peuvent porter des décors notamment  
30 émaillés et/ou des couches fonctionnelles ou décoratives.

Pour une application de l'invention dans le domaine automobile, chaque élément vitré correspond à la norme qui lui est applicable en fonction de sa position vis-à-vis du véhicule.

Il est important de comprendre ici qu'à l'intérieur d'un vitrage complexe selon l'invention les éléments vitrés peuvent être de différentes natures : le premier élément vitré peut par exemple être une plaque de verre monolithique par exemple bombée et trempée thermiquement et le second élément vitré peut par exemple être un vitrage feuilleté constitué de deux feuilles de verre par exemple bombées (y compris  
5 doublement bombées) assemblées entre elles par une feuille intercalaire en matière plastique, par exemple en polyvinylbutyral (PVB).

Il est aussi important de comprendre qu'il n'est pas nécessaire que le premier élément vitré et le second élément vitré présentent la même épaisseur.

10 Un espace entre les deux éléments vitrés contigus est nécessaire afin de permettre de compenser les éventuels écarts de dimension des éléments vitrés et les différentes orientations des chants adjacents des éléments vitrés.

Cet espace peut présenter en coupe transversale une forme triangulaire voire parallélépipédique, en fonction de la distance entre les chants des éléments vitrés  
15 contigus.

Les faces extérieures des éléments vitrés, celles qui sont à l'opposée de la face associée à la portion de profilé rigide, sont de préférence alignées selon la même courbure générale pour des raisons notamment d'esthétique et d'étanchéité, mais cela n'est pas indispensable.

20 Par ailleurs, dans le cas où un élément vitré n'est pas plat mais bombé le long du bord muni de la portion de profilé, cette portion de profilé est, de préférence, bombée selon sensiblement la même courbure que le bord dudit élément vitré, qu'il s'agisse d'un premier ou d'un second élément vitré.

Selon l'invention, la jonction transversale entre d'une part le premier élément vitré et d'autre part le second élément vitré est réalisée à l'aide d'une portion de profilé rigide unique. La rigidité ce profilé est telle que ce profilé n'est pas déformable  
25 manuellement.

Selon l'invention en outre, l'appui du second élément vitré sur le profilé rigide est tel qu'il permet une fixation d'une manière amovible du second élément vitré au profilé sans risque d'endommagement du premier élément vitré ou du profilé alors que  
30 la fixation du profilé au premier élément vitré est inamovible sans risque d'endommagement du premier élément vitré ou du profilé.

Le collage des éléments vitrés sur le profilé permet d'assurer l'étanchéité nécessaire des liaisons entre les différents constituants du vitrage complexe.

Lorsque la fixation du second élément vitré au profilé est amovible, le second élément vitré peut être remplacé s'il est endommagé sans qu'il soit nécessaire de remplacer le ou les autre(s) élément(s) vitré(s) ; par contre, si la fixation du second élément vitré au profilé est inamovible, lorsque le second élément vitré est endommagé, tout le vitrage complexe doit être remplacé.

Toutefois l'appui réalisé n'est pas forcément présent tout le long des bords contigus des éléments vitrés ; le profilé peut être partiellement ou complètement interrompu à une ou plusieurs reprise(s) le long des bords contigus des éléments vitrés.

Ledit profilé présente, de préférence, en coupe transversale sensiblement une forme de T ou une forme de Y ou une forme de h. Ce profilé peut toutefois présenter des faces non plates et notamment des faces libres (qui ne sont pas en contact avec des surfaces des éléments vitrés) courbées afin d'améliorer l'esthétisme du profilé.

Le profilé peut aussi présenter en coupe transversale simplement une forme de lame, c'est-à-dire être constitué de deux ailes. Il doit être capable d'absorber les efforts de flexion liés au montage du second élément vitré et être capable d'absorber les autres sollicitations mécaniques liées à la fonction de liaison.

Dans une variante du vitrage complexe selon l'invention les branches du T ou du Y sont positionnées ainsi, de préférence, sous les bords des éléments vitrés et le tronc du T ou du Y est positionné dans l'espace entre les éléments vitrés.

Une branche du T ou du Y peut être plus épaisse que l'autre, cette branche plus épaisse étant alors, de préférence, positionnée sous le bord dudit premier élément vitré.

Dans une autre variante du vitrage complexe selon l'invention les branches parallèles du h sont positionnées sous et sur les bords du premier élément vitré et le tronc du h est positionné sous le bord du second élément vitré.

Pour augmenter la transmission lumineuse aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, ledit profilé est, dans une version, au moins partiellement transparent. Dans cette version, il peut être, par exemple en matière plastique ou en verre. Il est possible de réaliser le profilé en une matière moins transparente que les éléments vitrés afin de conserver une certaine transmission lumineuse à travers tout en cachant au moins en partie les chants des éléments vitrés.

La matière plastique peut aussi être un matériau composite, à base de fibres de verre et de résine. Lorsque le profilé est en verre ou en matière plastique, il peut également être transparent, translucide, voire opaque.

Dans une autre version, ledit profilé est en métal ou en alliage métallique et est alors collé au premier élément vitré. Il présente alors une largeur et une épaisseur aussi faible que possible.

Lorsque le premier élément vitré est en matière plastique, voire en verre, il est possible de mouler directement le profilé lors du moulage du premier élément vitré.

Toutefois, lorsqu'il est en verre, on préférera plutôt coller le profilé au premier élément vitré, tout comme lorsque le profilé est en métal ou en alliage métallique.

Dans une variante de l'invention, la variante panoramique latéralement, ledit premier élément vitré est un élément au moins partiel de toit de véhicule et ledit second élément vitré est un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement.

Par « pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement » on entend au sens de la présente invention un pare-brise à double bombage, tel que fabriqué avec les méthodes de bombage utilisées dans l'art antérieur.

Dans cette variante, ledit premier élément vitré est, de préférence, orienté au niveau du profilé selon un angle non plat avec ledit second élément vitré et de préférence même est orienté selon un angle inférieur à  $170^\circ$ , voire inférieur à  $160^\circ$ .

Dans une autre variante de l'invention, la version panoramique longitudinalement, ledit premier élément vitré est un élément au moins partiel de vitrage latéral de véhicule et ledit second élément vitré est un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement.

Dans cette variante, le vitrage complexe comporte, de préférence, au moins un second élément vitré constitué d'un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement, et deux premiers éléments vitrés constituant chacun un élément au moins partiel de vitrage latéral de véhicule, respectivement gauche et droite.

Dans une autre variante de l'invention, la variante panoramique latéralement et longitudinalement, le vitrage complexe comporte au moins un second élément vitré constitué d'un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement, deux premiers éléments vitrés constituant chacun un élément au moins partiel de vitrage latéral de véhicule et un premier élément vitré constituant un élément au moins partiel de toit de véhicule.

Dans la variante simplement panoramique latéralement ou dans la variante panoramique latéralement et longitudinalement ledit premier élément vitré est, de

préférence, orienté au niveau du profilé selon un angle  $\alpha$ ,  $\alpha'$  non plat avec ledit second élément vitré et de préférence est orienté selon un angle  $\alpha$ ,  $\alpha'$  proche de  $120^\circ$ .

Par ailleurs, le vitrage complexe selon l'invention comporte, de préférence, un joint positionné entre le second élément vitré et ledit premier élément vitré, ce joint recouvrant au moins partiellement ledit profilé et pouvant être au moins partiellement transparent.

Le profilé rigide selon l'invention présente, de préférence, une largeur hors tout inférieure à 75 mm, voire inférieure à 50 mm, notamment de l'ordre de 40 à 45 mm, voire inférieure, par exemple de l'ordre de 30 mm. Cette largeur peut aussi être de l'ordre du double ou du triple de l'épaisseur d'un ou des éléments vitrés.

La présente invention se rapporte également à un premier élément vitré muni sur un bord d'au moins une portion de profilé rigide faisant saillie au-delà d'un chant de cet élément vitré pour un vitrage complexe selon l'invention.

Ce profilé présente dans une variante, de préférence, en coupe transversale sensiblement une forme de T ou de Y, une branche du T ou du Y étant positionnée sous le bord du premier élément vitré et le tronc du T ou du Y étant positionné adjacent au chant du premier élément vitré, de manière à ce qu'ainsi la branche libre du T ou du Y fasse saillie au-delà du chant du premier élément vitré et permette de réaliser une surface d'appui pour l'accueil d'un second élément vitré.

Dans une version de l'invention l'angle entre les branches du T est, non plat et de préférence inférieur à  $170^\circ$ , voire inférieur à  $160^\circ$ .

Dans une autre version de l'invention l'angle entre les branches du Y est non plat et de préférence proche de  $120^\circ$ .

Dans une autre variante, le profilé présente en coupe transversale sensiblement une forme de h, les branches parallèles du h étant positionnées sous et sur les bords de ce premier élément vitré.

La présente invention se rapporte également à un procédé de réalisation d'un vitrage complexe, ce vitrage étant constitué d'au moins deux éléments vitrés contigus selon au moins une portion de chant et séparés l'un de l'autre par un espace, caractérisé en ce que un premier élément vitré est muni sur un bord d'une portion de profilé rigide faisant saillie au-delà dudit chant et réalisant un appui pour un second élément vitré et

en ce que l'on positionne ensuite le second élément vitré sur ledit profilé, c'est-à-dire en appui contre ce profilé.

Selon l'invention, un premier élément vitré est positionné avant le second élément vitré dans un gabarit de montage et/ou un premier élément vitré est positionné  
5 avant le second élément vitré dans une baie, notamment une baie de carrosserie.

Cette portion de profilé rigide est fabriquée de préférence préalablement par extrusion contre ledit premier élément vitré ou par encapsulation contre ledit premier élément vitré. Elle peut aussi être collée préalablement audit premier élément vitré par un cordon de colle.

10 Le second élément vitré est, de préférence, collé audit profilé par un cordon de colle.

Un joint est, en outre, de préférence, positionné entre le second élément vitré et ledit premier élément vitré, ce joint recouvrant au moins partiellement ledit profilé.

15 Avantageusement, la présente invention permet ainsi de réaliser des structures vitrées qui ne pourraient pas être réalisées en une seule pièce, en particulier des vitrages et notamment des vitrages automobiles qui ne pourraient pas être obtenus par les procédés actuels de bombage, tout au moins sans dégradation de la qualité optique.

Avantageusement également, la présente invention permet de réaliser des  
20 vitrages complexes qui présentent une résistance mécanique sensiblement aussi bonne que les vitrages complexes de l'art antérieur mais dont les jointures entre les éléments vitrés les composant sont moins visibles et engendrent moins de pertes de luminosité.

La présente invention est bien sûr applicable à la réalisation de vitrages pour des véhicules et notamment des véhicules automobiles, mais pas uniquement.

25 La variante panoramique latéralement de l'invention permet ainsi de réaliser un pare-brise éventuellement déjà bombé ou doublement bombé associé à des éléments vitrés latéraux qui reviennent vers les places avant du véhicule selon un angle qui est de préférence aigu mais qui peut être droit, voire même obtus, sans pour autant nécessiter la présence de montant de carrosserie latéraux.

30 La variante panoramique longitudinalement de l'invention permet ainsi de réaliser un pare-brise éventuellement déjà bombé ou doublement bombé dont l'élément vitré supérieur s'étend au moins en partie, voire complètement, sur le toit du véhicule, sans pour autant nécessiter la présence d'un montant de carrosserie transversal à la

jonction entre l'élément vitré au moins partiel de toit et l'élément vitré de pare-brise proprement dit.

La variante panoramique latéralement et longitudinalement de l'invention permet ainsi de réaliser un pare-brise cumulant les avantages des deux précédentes  
5 variantes.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée ci-après d'exemples de réalisation non limitatifs et des figures ci-jointes :

- Les figures 1 à 3 illustrent chacune une coupe longitudinale verticale de  
10 la liaison entre un pare-brise et une portion de toit de véhicule pour un pare-brise panoramique longitudinalement réalisé selon une variante de l'invention ;
- La figure 4 illustre une vue de face d'un pare-brise panoramique latéralement réalisé selon l'invention ;
- La figure 5 illustre une coupe horizontale selon AA' de la figure 4 ; et  
15
- La figure 6 illustre une vue de face d'un pare-brise panoramique latéralement et longitudinalement réalisé selon l'invention.

Il est précisé que les proportions entre les divers éléments représentés ne sont pas rigoureusement respectées dans ces figures afin d'en faciliter la lecture. En  
20 particulier sur la figure 5, l'espace entre les éléments vitrés ainsi que la courbure du second élément vitré ont été volontairement augmentés afin de faciliter la compréhension de l'invention.

La présente invention repose sur la réalisation d'un vitrage complexe (1)  
25 constitué de deux éléments vitrés (10, 20) comme illustré par exemple sur les figures 1 à 3, ou de trois éléments vitrés (30, 30', 20), comme illustré par exemple sur la figure 4, ou encore de quatre éléments vitrés (10, 30, 30', 20), comme illustré par exemple sur la figure 6.

30 Dans les variantes illustrées sur les figures 1 à 3, ledit premier élément vitré (10) est un élément au moins partiel de toit de véhicule et ledit second élément vitré (20) est un pare-brise.

Dans ces variantes, le premier élément vitré (10) et le second élément vitré (20) sont contigus selon au moins respectivement une portion de chant (11, 21) et

sont séparés l'un de l'autre par un espace (2), de l'ordre de quelques millimètres à une dizaine de millimètres, présentant en coupe une forme parallélépipédique.

Les éléments vitrés (10, 20) présentent la même épaisseur et sont disposés ici dans le vitrage complexe (1) de manière à ce que la face extérieure (25) du second élément vitré (20) soit dans la continuité de la face extérieure (15) du premier élément vitré (10) et que la face intérieure (26) du second élément vitré (20) soit dans la continuité de la face intérieure (16) du premier élément vitré (10).

Selon l'invention, le premier élément vitré (10) est muni sous un bord (12) d'au moins une portion de profilé rigide (13) faisant saillie au-delà dudit chant et réalisant un appui pour le second élément vitré (20) et plus précisément pour un bord (22) du second élément vitré (20).

Comme le second élément vitré (20) est dans la continuité du premier élément vitré (10), et que les courbures des éléments vitrés au niveau des bords (22, 12) sont très faibles, au niveau du profilé (13) le premier élément vitré (10) est orienté sensiblement selon un angle plat avec ledit second élément vitré (20), c'est-à-dire qu'au niveau des bords (22, 12), les plans moyens des éléments vitrés (20, 10) se confondent.

Dans la variante illustrée sur la figure 1, le profilé (13) est collé au premier élément vitré (10) à l'aide d'un filet de colle (5) forte très mince uniquement au niveau de la face intérieure (16) du premier élément vitré, mais il pourrait également être collé au niveau du chant (11).

Dans la variante illustrée sur la figure 2, le profilé (13) est extrudé contre de la face intérieure (16) et le chant (11) du premier élément vitré (10), sans utiliser de filet de colle, mais en préparant au préalable si nécessaire la surface du vitrage, comme habituellement pour l'extrusion d'une matière plastique sur un vitrage.

Dans ces deux variantes, le profilé (13) présente en coupe transversale sensiblement une forme de T, positionné ici à l'envers et plus précisément sens dessus dessous.

Lors de la fabrication du vitrage complexe, avant que le second élément vitré (20) ne prenne appui sur le premier élément vitré (10), le profilé (13) est positionné contigu au chant (11) de manière à ce qu'ensuite le tronc du T soit positionné dans l'espace (2), c'est-à-dire entre les éléments vitrés (10, 20) et une branche du T est positionnée sous le bord (12) du premier élément vitré (10) et plus précisément ici sous le bord intérieur du chant (11), en s'étendant contre la face intérieure (16) de l'élément vitré (10).

Lorsque le vitrage complexe (1) est fabriqué, le bord (22) du second élément vitré (20) est alors positionné sur la seconde branche du T et la seconde branche du T est alors située sous le bord inférieur du chant (21), à une distance de quelques millimètres de la face intérieure (26) du second élément vitré (20).

5 Cette distance entre la seconde branche du T et la face intérieure (26) permet le positionnement d'un cordon de colle (4) pour le collage du second élément vitré (20) au profilé (13) et ainsi par conséquent au premier élément vitré (10) lors de l'assemblage des deux éléments vitrés afin de former le vitrage complexe selon l'invention. L'extrémité libre de cette deuxième branche peut en outre être légèrement  
10 recourbée vers le second élément vitré afin de faciliter le positionnement du cordon de colle (4).

Dans les variantes illustrées aux figures 1 et 2, une branche du T est plus épaisse que l'autre : il s'agit de la première branche du T, celle positionnée sous le bord (12) du premier élément vitré (10). Cette épaisseur permet d'une part de  
15 compenser la distance entre la seconde branche du T et la face intérieure (26) permettant le positionnement d'un cordon de colle (4) et d'autre part de renforcer la première branche du T.

Dans la variante illustrée sur la figure 1, le profilé (13) est en acier et est recouvert d'une matière plastique réalisée par exemple par surmoulage, coextrusion, ...

20 Dans la variante illustrée sur la figure 2, le profilé (13) est en une matière plastique qui peut être mise en œuvre par extrusion, comme par exemple des élastomères thermoplastiques (TPE) ou des oléfines thermoplastiques (TPO), ...

Dans la variante illustrée sur la figure 3, le profilé (13) est en une matière plastique qui peut être mise en œuvre par encapsulation, comme par exemple un  
25 thermoplastique, un PU-RIM (polyuréthane réagissant dans le moule) ou un EPDM, ...

Dans cette variante, le profilé (13) présente en coupe transversale sensiblement une forme de h, positionné ici allongé le long de son tronc.

Les branches parallèles du h sont positionnées sous et sur les bords du premier élément vitré (10), de manière à enchâsser l'ensemble du bord du vitrage, c'est-à-dire de  
30 manière à être en contact tant avec le bord intérieur, que le chant et le bord extérieur du premier élément vitré.

Un élément de renfort (18) peut être prévu à l'intérieur du profilé encapsulé pour en augmenter la rigidité.

Le bord (22) intérieur du second élément vitré (20) est ainsi positionné sur le tronc libre du h.

Dans toutes ces variantes, une pression exceptionnelle sur le vitrage ne produit pas de déformation plastique du profilé (par opposition à déformation élastique, revenant à sa position initiale après interruption de l'effort).

Le profilé (13) présente une largeur hors tout L de l'ordre de 40 à 45 mm.

Dans la variante illustrée figure 1, ce profilé (13) est recouvert d'un joint (17) fabriqué par moulage, extrusion ou tout simplement rapporté par assemblage. Ce joint (17) vient combler les espaces résiduels entre les portions de chant (11, 21), voire entre les faces du profilé et portions de chant adjacentes.

La variante illustrée figure 1 peut être fabriquée de différentes manières :

- soit en positionnant le premier élément vitré (10) munis du profilé (13) dans un gabarit de fixation du second élément vitré (20) et en procédant ensuite au positionnement du second élément vitré (20) dans le gabarit puis à la fixation du second élément vitré (20) au profilé (13) dans le gabarit, afin d'obtenir un vitrage complexe (1) qui puisse intégralement être positionné dans la baie de carrosserie en une seule opération de positionnement ;

- soit en positionnant et fixant le premier élément vitré (10) munis du profilé (13) dans la baie de la carrosserie et en procédant ensuite au positionnement du second élément vitré (20) dans la baie de carrosserie puis en procédant à la fixation du second élément vitré (20) au profilé (13) et à la carrosserie, afin d'obtenir un vitrage complexe (1) qui remplisse entièrement la baie de carrosserie.

Dans la variante illustrée figure 4, deux éléments vitrés (30, 30') sont contigus selon respectivement une portion de chant (31, 31') à un autre élément vitré (20) selon respectivement ses portions de chant (21, 21').

Dans cette variante, lesdits premiers éléments vitrés (30, 30') constituent chacun un élément de vitrage latéral avant de véhicule et ledit second élément vitré (20) est un pare-brise doublement bombé.

Les deux éléments vitrés (30, 30') sont, bien sûr, de préférence identiques et sont situés de part et d'autre du pare-brise (20) et constituent chacun respectivement un vitrage latéral avant respectivement droit et gauche par rapport au sens d'avancé du véhicule. Ces éléments vitrés (30, 30') sont disposés de manière symétrique par rapport

un axe central du pare-brise et sont destinés, bien sûr, à être disposés symétriquement pour fermer une baie d'un véhicule. Les éléments vitrés (30, 30') présente ici une hauteur sensiblement identique à celle du pare-brise.

5 Sur la figure 5 on voit que, le premier élément vitré (30) et le second élément vitré (20) sont contigus selon respectivement une portion de chant (31, 21) et sont séparés l'un de l'autre par un espace (3), parallélépipédique en coupe, large de quelques millimètres et le premier élément vitré (30') et le second élément vitré (20) sont contigus selon respectivement une portion de chant (31', 21') et sont séparés l'un de l'autre par un espace (3') également parallélépipédique en coupe et large de quelques  
10 millimètres.

Les éléments vitrés (30, 30') présentent tous les deux la même épaisseur et sont tous les deux plus épais que le second élément vitré (20).

On voit également sur la figure 5 que dans le vitrage complexe (1) la face extérieure (25) du second élément vitré (20) n'est pas exactement dans la continuité des  
15 faces extérieures (35, 35') des premiers éléments vitrés (30, 30') et que la face intérieure (26) du second élément vitré (20) n'est pas exactement dans la continuité des faces intérieures (36, 36') des premiers éléments vitrés (30, 30').

Selon l'invention, les deux premiers éléments vitrés (30, 30') sont munis chacun sous un bord (32, 32') d'au moins une portion de profilé rigide (33, 33') faisant  
20 saillie au-delà du chant de l'élément vitré et réalisant un appui pour le second élément vitré (20), comme on peut le voir sur la figure 3.

Les profilés (33, 33') permettent également de rattraper les tolérances de fabrication des éléments vitrés.

Ces profilés (33, 33') ont été réalisés par encapsulation d'une matière plastique  
25 contre le chant (31, 31') et le bord (32, 32') intérieure des premiers éléments vitrés (30, 30').

Chacun des profilés (33, 33') présente en coupe transversale sensiblement une forme de Y. Ces profilés sont identiques mais sont positionnés symétriquement par rapport au plan de symétrie longitudinal du pare-brise (20) et du véhicule une fois le  
30 vitrage complexe installé dans la baie de carrosserie.

Le tronc du Y est positionné dans l'espace (3, 3') et une première branche du Y est positionnée sous le bord (32, 32') du premier élément vitré (30, 30') et plus précisément ici sous le bord intérieur du chant (31, 31'), en s'étendant contre la face intérieure (36, 36') de l'élément vitré (30, 30').

La deuxième branche du Y est positionnée sous le bord du second élément vitré (20) et plus précisément sous le bord intérieur respectivement des chants (21, 21') de l'élément vitré (20).

Dans cette variante, la coopération entre les profilés et les éléments vitrés est  
5 identique à celle décrite précédemment, à ceci près que l'extrémité libre des deuxièmes branches du Y est fortement recourbée vers le second élément vitré afin de constituer une butée pour l'appui du second élément vitré.

En particulier le second élément vitré (20) est collé aux profilés (30, 30') respectivement à l'aide d'un cordon de colle (4, 4').

10 Au niveau de chaque profilé (33, 33') le premier élément vitré (30, 30') est orienté selon un angle  $\alpha$ ,  $\alpha'$  non plat avec ledit second élément vitré (20), l'angle  $\alpha$ ,  $\alpha'$  étant ici proche de 120°.

La variante illustrée figures 4 et 5 peut être fabriquée de différentes manières :

- soit en positionnant les premiers éléments vitrés (30, 30') munis  
15 respectivement des profilés (33, 33') dans un gabarit de fixation du second élément vitré (20) et en procédant ensuite au positionnement du second élément vitré (20) dans le gabarit puis à la fixation du second élément vitré (20) aux profilés (33, 33') dans le gabarit, afin d'obtenir un vitrage complexe (1) qui puisse intégralement être positionné dans la baie de carrosserie en une seule opération de positionnement ;

20 - soit en positionnant et fixant les premiers éléments vitrés (30, 30') munis respectivement des profilés (33, 33') dans la baie de la carrosserie et en procédant ensuite au positionnement du second élément vitré (20) dans la baie de carrosserie, puis en procédant à la fixation du second élément vitré (20) aux profilés (33, 33') et à la carrosserie, afin d'obtenir un vitrage complexe (1) qui remplisse entièrement la baie de  
25 carrosserie.

La variante illustrée figure 6 correspond à une réalisation cumulant les variantes présentées respectivement aux figures 1 et 4.

30 Sur cette figure 6, les deux éléments vitrés latéraux avant (30, 30') sont contigus à la fois au pare-brise (20) et l'élément vitré au moins partiel de toit (10). Les vitrés (10, 20) sont séparés l'un de l'autre par un espace (2), comme illustré figure 1. Les éléments vitrés (30, 20) sont séparés l'un de l'autre par un espace (3) et les éléments vitrés (30', 20) sont séparés l'un de l'autre par un espace (3'), comme illustré figure 3.

Dans cette variante les liaisons entre les éléments vitrés latéraux avant (30, 30') et l'élément vitré au moins partiel de toit (10) sont également des liaisons selon l'invention, cela n'est toutefois pas strictement indispensable et il est possible de prévoir un montant traditionnel de carrosserie entre les éléments vitrés latéraux avant (30, 30') et l'élément vitré au moins partiel de toit (10).

La variante illustrée figure 6 est fabriquée en cumulant également les méthodes de fabrication des précédentes variantes. Comme pour ces précédentes variantes, il est possible de choisir entre la réalisation complète du vitrage complexe dans un gabarit puis le positionnement de ce vitrage dans la baie ou la fixation des premiers éléments vitrés dans la baie puis la fixation du second élément vitré dans la baie.

Il est également possible de réaliser une fixation mixte, c'est-à-dire de fixer un ou plusieurs premier(s) élément(s) vitré(s) au second élément vitré dans un gabarit, et de fixer par ailleurs un ou plusieurs premier(s) élément(s) vitré(s) dans la baie avant la fixation du second élément vitré dans la baie.

La présente invention est décrite dans ce qui précède à titre d'exemple. Il est entendu que l'homme du métier est à même de réaliser différentes variantes de l'invention sans pour autant sortir du cadre du brevet tel que défini par les revendications.

**REVENDICATIONS**

1. Vitrage complexe (1) constitué d'au moins deux éléments vitrés (10, 30, 30' ; 20) contigus selon au moins une portion de chant (11, 31, 31' ; 21) et séparés l'un de l'autre par un espace (2, 3, 3'), **caractérisé en ce qu'un premier élément vitré (10, 30, 30')** est muni sous un bord (12, 32, 32') d'au moins une portion de profilé rigide (13, 33, 33') faisant saillie au-delà dudit chant et réalisant un appui pour un second élément vitré (20).

2. Vitrage complexe (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit profilé (13, 33, 33') présente en coupe transversale sensiblement une forme de T ou de Y ou de h.

3. Vitrage complexe (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les branches du T ou du Y sont positionnées sous les bords (12, 22, 32, 32') des éléments vitrés (10, 20, 30, 30') et le tronc du T ou du Y est positionné dans l'espace (2, 3, 3').

4. Vitrage complexe (1) selon la revendication 2 ou la revendication 3, **caractérisé en ce qu'une** branche du T ou du Y est plus épaisse que l'autre, cette branche étant positionnée sous le bord (12, 32, 32') dudit premier élément vitré (10, 30, 30').

5. Vitrage complexe (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les branches parallèles du h sont positionnées sous et sur les bords du premier élément vitré (10, 30, 30') et le tronc du h est positionné sous le bord (22) du second élément vitré (20).

6. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit profilé (13, 33, 33') est au moins partiellement transparent.

7. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit profilé (13, 33, 33') est en matière plastique ou en verre.

8. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** ledit profilé (13, 33, 33') est en métal ou en alliage métallique.

9. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit premier élément vitré (10) est un élément au moins partiel de toit de véhicule et ledit second élément vitré (20) est un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement.

10. Vitrage complexe (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit premier élément vitré (10) est orienté au niveau du profilé (13) selon un angle non plat avec ledit second élément vitré (20) et de préférence est orienté selon un angle inférieur à  $170^\circ$ , voire inférieur à  $160^\circ$ .
- 5 11. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** ledit premier élément vitré (30, 30') est un élément au moins partiel de vitrage latéral de véhicule et ledit second élément vitré (20) est un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement.
- 10 12. Vitrage complexe (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il comporte** au moins un second élément vitré (20) constitué d'un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement, et deux premiers éléments vitrés (30, 30') constituant chacun un élément au moins partiel de vitrage latéral de véhicule.
- 15 13. Vitrage complexe (1) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il comporte** au moins un second élément vitré (20) constitué d'un pare-brise, notamment un pare-brise cintré latéralement et/ou longitudinalement, deux premiers éléments vitrés (30, 30') constituant chacun un élément au moins partiel de vitrage latéral de véhicule et un premier élément vitré (10) constituant un élément au moins partiel de toit de véhicule.
- 20 14. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, **caractérisé en ce que** ledit premier élément vitré (30, 30') est orienté au niveau du profilé (33, 33') selon un angle  $\alpha$ ,  $\alpha'$  non plat avec ledit second élément vitré (20) et de préférence est orienté selon un angle  $\alpha$ ,  $\alpha'$  proche de  $120^\circ$ .
- 25 15. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte un joint (17) positionné entre le second élément vitré (20) et ledit premier élément vitré (10, 30, 30'), ce joint recouvrant au moins partiellement ledit profilé (13, 33, 33').
- 30 16. Vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit profilé rigide (13, 33, 33') présente une largeur hors tout L inférieure à 75 mm, voire inférieure à 50 mm, notamment de l'ordre de 40 à 45 mm, voire inférieure, par exemple de l'ordre de 30 mm.
17. Premier élément vitré (10, 30, 30') muni sur un bord (12, 32, 32') d'au moins une portion de profilé rigide (13, 33, 33') faisant saillie au-delà d'un chant (11,

31, 31') pour un vitrage complexe (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes.

18. Premier élément vitré (10, 30, 33') selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** ledit profilé (13, 33, 33') présente en coupe transversale  
5 sensiblement une forme de T ou de Y, une branche du T ou du Y étant positionnée sous le bord (12, 32, 32') de ce premier élément vitré (10, 30, 33') et le tronc du T ou du Y étant positionné adjacent au chant (11, 31, 31') de ce premier élément vitré.

19. Premier élément vitré (10) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'angle entre les branches du T est non plat et de préférence inférieur à 170°,  
10 voire inférieur à 160°.

20. Premier élément vitré (30, 30') selon la revendication 17, **caractérisé en ce que** l'angle entre les branches du Y est non plat et de préférence proche de 120°.

21. Premier élément vitré (10, 30, 33') selon la revendication 17, **caractérisé en ce que** ledit profilé (13, 33, 33') présente en coupe transversale sensiblement une  
15 forme de h, les branches parallèles du h étant positionnées sous et sur les bords de ce premier élément vitré (10, 30, 30').

22. Procédé de réalisation d'un vitrage complexe (1), ce vitrage étant constitué d'au moins deux éléments vitrés (10, 30, 30' ; 20) contigus selon au moins une portion de chant (11, 31, 31' ; 21) et séparés l'un de l'autre par un espace (2, 3, 3'),  
20 **caractérisé en ce qu'un** premier élément vitré (10, 30, 30') est muni sur un bord (12, 32, 32') d'une portion de profilé rigide (13, 33, 33') faisant saillie au-delà dudit chant et réalisant un appui pour un second élément vitré (20) et en ce que l'on positionne ensuite le second élément vitré (20) sur ledit profilé (13, 33, 33').

23. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'un**  
25 premier élément vitré (10, 30, 30') est positionné avant le second élément vitré (20) dans un gabarit de montage.

24. Procédé selon la revendication 22 ou 23, **caractérisé en ce qu'un** premier élément vitré (10, 30, 30') est positionné avant le second élément vitré (20) dans une baie, notamment une baie de carrosserie.

30 25. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 24, **caractérisé en ce que** le second élément vitré (20) est collé audit profilé (13, 33, 33') par un cordon de colle (4, 4').

26. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 24, **caractérisé en ce que** ladite portion de profilé rigide (13, 33, 33') est fabriquée préalablement par extrusion contre ledit premier élément vitré (10, 30, 30').

5 27. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 24, **caractérisé en ce que** ladite portion de profilé rigide (13, 33, 33') est fabriquée préalablement par encapsulation contre ledit premier élément vitré (10, 30, 30').

10 28. Procédé selon l'une quelconque des revendications 22 à 24, **caractérisé en ce que** ladite portion de profilé rigide (13, 33, 33') est fabriquée préalablement et collée préalablement audit premier élément vitré (10, 30, 30') par un cordon de colle (5).

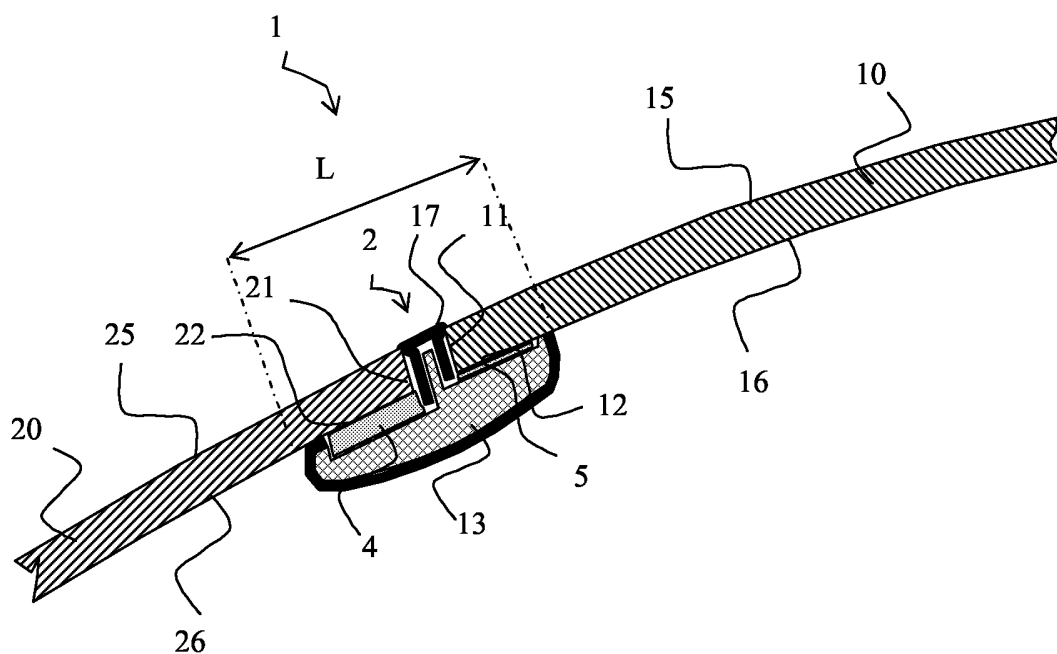


Fig. 1

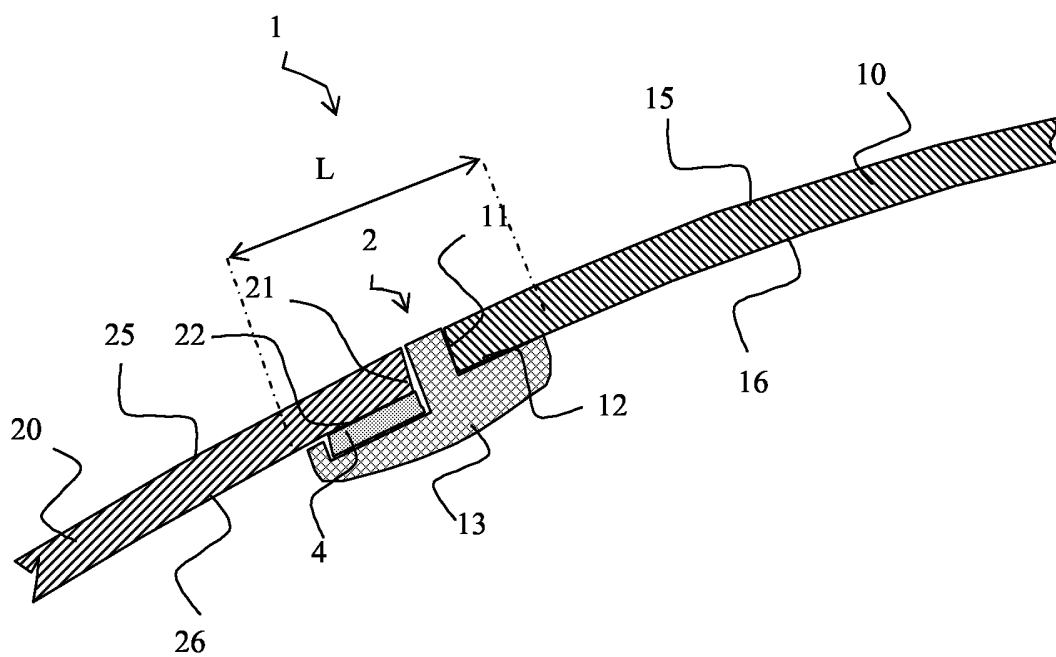


Fig. 2

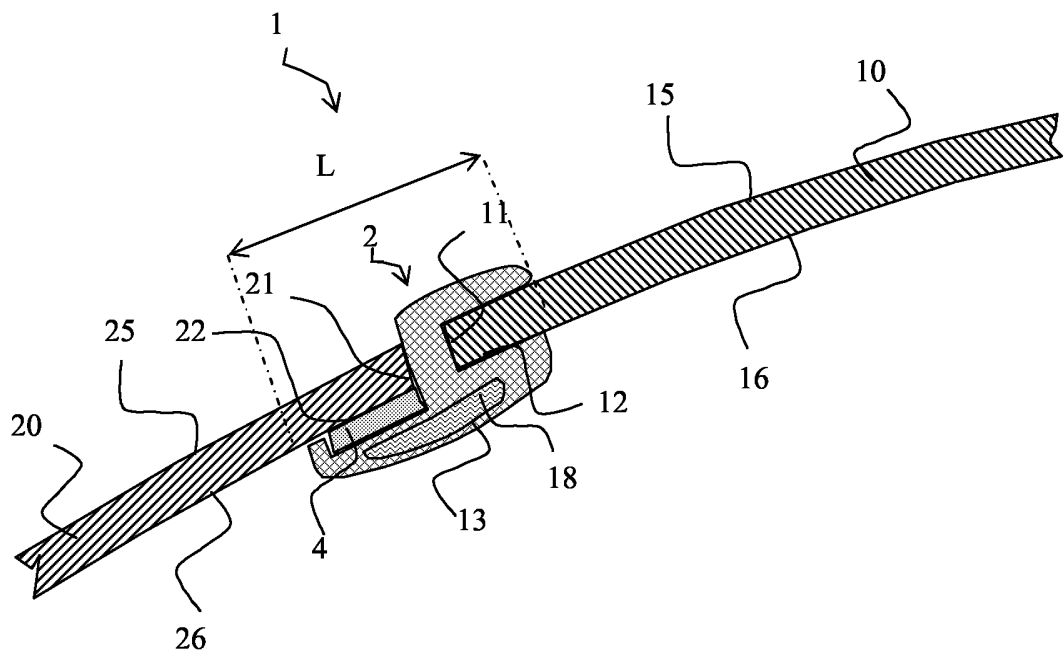


Fig. 3

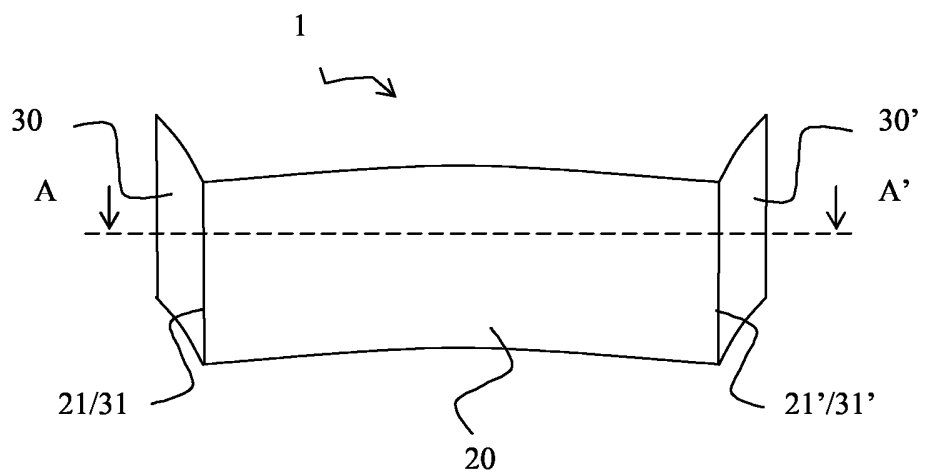


Fig. 4

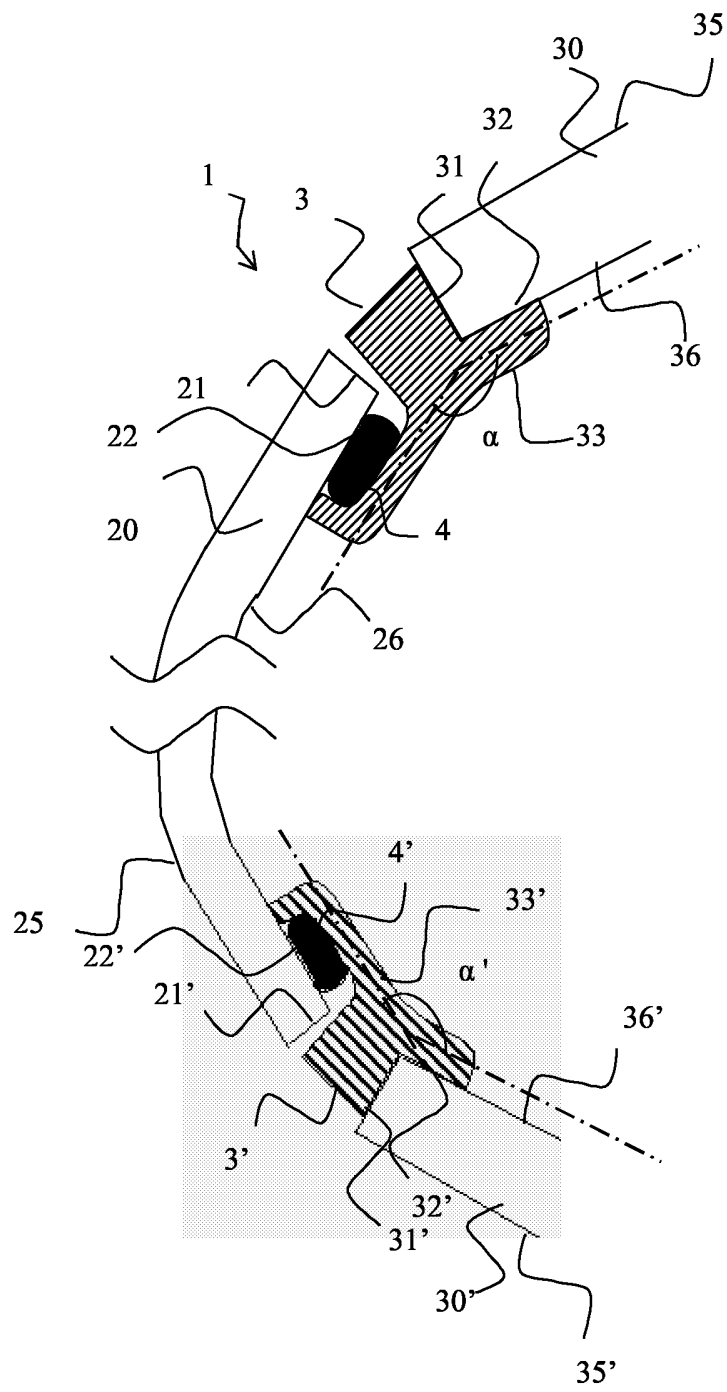


Fig. 5

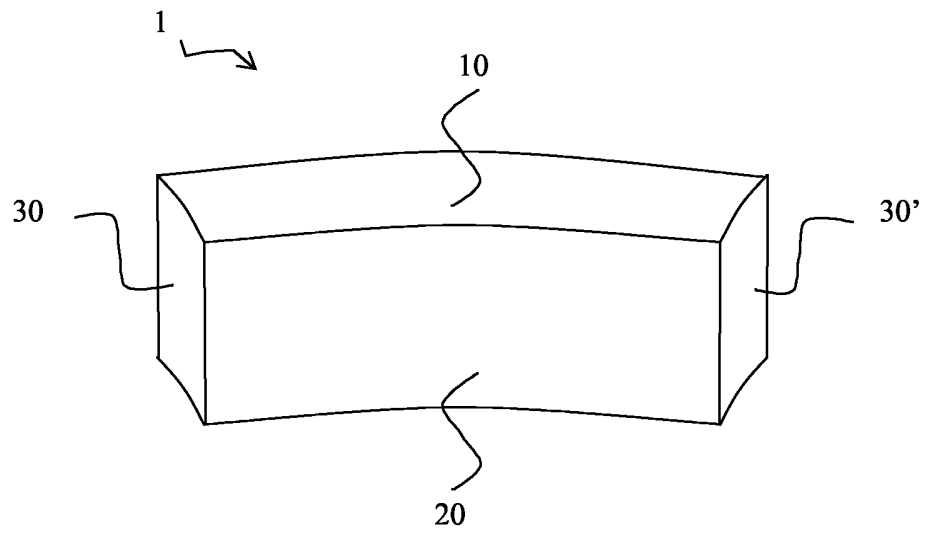


Fig. 6

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/FR2005/051065

<b>A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER</b> INV. B60J1/02                      B60J1/06				
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC				
<b>B. FIELDS SEARCHED</b>				
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols) B60J				
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched				
Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used) EPO-Internal, WPI Data, PAJ				
<b>C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT</b>				
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.		
X	US 5 784 982 A (ERSKINE ET AL) 28 July 1998 (1998-07-28) cited in the application column 4, line 5 - column 7, line 7 -----	1,7,8, 11,16, 17,22		
A	US 5 060 440 A (WEAVER ET AL) 29 October 1991 (1991-10-29) the whole document -----	1		
A	GB 210 215 A (STEPHEN SIMPSON) 31 January 1924 (1924-01-31) page 2, line 61 - page 3, line 23; figures -----	1		
A	US 4 605 259 A (HURLBURT ET AL) 12 August 1986 (1986-08-12) column 3, line 4 - column 5, line 47; figures -----	1		
-/--				
<input checked="" type="checkbox"/> Further documents are listed in the continuation of Box C. <input checked="" type="checkbox"/> See patent family annex.				
* Special categories of cited documents :				
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance                      *E* earlier document but published on or after the international filing date                      *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)                      *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means                      *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed                 </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;">                     *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention                      *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone                      *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.                      *&amp;* document member of the same patent family                 </td> </tr> </table>			*A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance *E* earlier document but published on or after the international filing date *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed	*T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. *&* document member of the same patent family
*A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance *E* earlier document but published on or after the international filing date *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified) *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed	*T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art. *&* document member of the same patent family			
Date of the actual completion of the international search  <div style="text-align: center; font-size: 1.2em;">31 March 2006</div>		Date of mailing of the international search report  <div style="text-align: center; font-size: 1.2em;">28/04/2006</div>		
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016		Authorized officer  <div style="text-align: center; font-size: 1.2em;">Vanneste, M</div>		

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No

PCT/FR2005/051065

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 5 601 050 A (ERSKINE ET AL) 11 February 1997 (1997-02-11) column 3, line 3 - column 4, line 60; figures -----	1
A	US 3 843 982 A (LANE M,US ET AL) 29 October 1974 (1974-10-29) claims; figures -----	1
A	FR 1 227 870 A (LIBBEY-OWENS-FORD GLASS COMPANY) 24 August 1960 (1960-08-24) cited in the application claims; figures -----	1
A	FR 2 373 432 A (PORSCHE AG) 7 July 1978 (1978-07-07) cited in the application page 4; figures -----	1

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2005/051065

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)		Publication date
US 5784982	A	28-07-1998	NONE		
US 5060440	A	29-10-1991	NONE		
GB 210215	A	31-01-1924	NONE		
US 4605259	A	12-08-1986	CA	1267179 A1	27-03-1990
			DE	3682930 D1	30-01-1992
			EP	0198547 A2	22-10-1986
US 5601050	A	11-02-1997	NONE		
US 3843982	A	29-10-1974	CA	951357 A1	16-07-1974
FR 1227870	A	24-08-1960	DE	1240239 B	
			GB	865107 A	12-04-1961
FR 2373432	A	07-07-1978	DE	2655990 A1	15-06-1978
			GB	1573354 A	20-08-1980
			IT	1087985 B	04-06-1985
			US	4219230 A	26-08-1980

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2005/051065

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
 INV. B60J1/02 B60J1/06

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

 Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)  
 B60J

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

 Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)  
 EPO-Internal, WPI Data, PAJ

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	US 5 784 982 A (ERSKINE ET AL) 28 juillet 1998 (1998-07-28) cité dans la demande colonne 4, ligne 5 - colonne 7, ligne 7	1,7,8, 11,16, 17,22
A	US 5 060 440 A (WEAVER ET AL) 29 octobre 1991 (1991-10-29) le document en entier	1
A	GB 210 215 A (STEPHEN SIMPSON) 31 janvier 1924 (1924-01-31) page 2, ligne 61 - page 3, ligne 23; figures	1
A	US 4 605 259 A (HURLBURT ET AL) 12 août 1986 (1986-08-12) colonne 3, ligne 4 - colonne 5, ligne 47; figures	1
	----- -/--	

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

\* Catégories spéciales de documents cités:

\*A\* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

\*E\* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

\*L\* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

\*O\* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

\*P\* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

\*T\* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

\*X\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

\*Y\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

\*&amp;\* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

31 mars 2006

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

28/04/2006

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Vanneste, M

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2005/051065

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 5 601 050 A (ERSKINE ET AL) 11 février 1997 (1997-02-11) colonne 3, ligne 3 - colonne 4, ligne 60; figures	1
A	US 3 843 982 A (LANE M,US ET AL) 29 octobre 1974 (1974-10-29) revendications; figures	1
A	FR 1 227 870 A (LIBBEY-OWENS-FORD GLASS COMPANY) 24 août 1960 (1960-08-24) cité dans la demande revendications; figures	1
A	FR 2 373 432 A (PORSCHE AG) 7 juillet 1978 (1978-07-07) cité dans la demande page 4; figures	1

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2005/051065

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 5784982	A	28-07-1998	AUCUN		
US 5060440	A	29-10-1991	AUCUN		
GB 210215	A	31-01-1924	AUCUN		
US 4605259	A	12-08-1986	CA	1267179 A1	27-03-1990
			DE	3682930 D1	30-01-1992
			EP	0198547 A2	22-10-1986
US 5601050	A	11-02-1997	AUCUN		
US 3843982	A	29-10-1974	CA	951357 A1	16-07-1974
FR 1227870	A	24-08-1960	DE	1240239 B	
			GB	865107 A	12-04-1961
FR 2373432	A	07-07-1978	DE	2655990 A1	15-06-1978
			GB	1573354 A	20-08-1980
			IT	1087985 B	04-06-1985
			US	4219230 A	26-08-1980